LES 4 PILIERS DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

1 jour

IMMIGRATION - PROTECTION SOCIALE - FISCALITÉ - CONTRAT DE TRAVAIL INTERNATIONAL

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ouverture de la formation aux managers gérant des équipes à travers le monde.

IMMIGRATION

› Droit des étrangers
› Règles en matière d'accès au travail
› Comment définir la procédure appropriée

Idée reçue 1 : Un salarié peut débuter sans délai son activité à l'étranger
Idée reçue 2 : Je suis français et je peux m'installer librement en Europe sans aucune formalité
Idée reçue 3 : Si je n'ai pas besoin de visa d'entrée pour un pays, cela signifie que je pourrais y travailler librement

PROTECTION SOCIALE

› Détachement ou expatriation
› Critères de choix : simplicité et coûts
› Règles d'affiliation et d'assiette de cotisations, retraite, prévoyance, droit au chômage, couvertures complémentaires

Idée reçue 1 : Je suis français donc je bénéficie de la sécurité sociale française
Idée reçue 2 : En Europe, si je m'installe dans un autre pays, je valide ma retraite française grâce aux accords
Idée reçue 3 : Si je pars à l'étranger, le mieux c'est de garder ma mutuelle

BASES DE LA FISCALITÉ SALARIÉS ET EMPLOYEURS À L'INTERNATIONAL

› Résidents et non-résidents : leur impôt
› Avantages fiscaux : exonérations et régime de faveur
› Notions de protection et d'égalisation fiscale
› Stratégies fiscales pour les salariés internationaux

Idée reçue 1 : Il faut passer plus de 183 jours en France pour y payer des impôts
Idée reçue 2 : Je paie l'impôt sur le revenu dans le pays où je reçois mon salaire
Idée reçue 3 : L'impôt sur le revenu est plus élevé en France que dans les autres pays

CONTRAT DE TRAVAIL INTERNATIONAL

› Choix et rédaction du contrat de travail
› Droit applicable et spécificité de la rupture
› Package de rémunération et ancrage
› Paiement et calcul du coût de mobilité

Idée reçue 1 : La convention collective ne s'applique jamais aux expatriés à l'étranger
Idée reçue 2 : Le droit français n'est jamais applicable aux impatriés en France qui n'ont pas de CDI
Idée reçue 3 : Si je pars en expatriation, je garde le droit à tous mes congés et RTT comme en France
Quiz de validation des connaissances

OBJECTIFS

- Identifier les basiques des visas et permis de travail
- Intégrer les règles de protection sociale en Europe et dans le monde.
- Acquérir les bases de la fiscalité salarié et employeur à l'international.
- Définir et élaborer un contrat de travail international.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une journée 100% pratique facilitant l'acquisition des notions fondamentales de la mobilité internationale
- Une méthodologie pratique pour faire le tour des "idées reçues" de la mobilité internationale
- La possibilité de travailler directement sur des documents soumis par les participants
- La garantie d'avoir les notions de base pour les mettre a profit dans son poste.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour des managers opérationnels ou des responsables RH qui ont un périmètre a l'international (détachés en France, détachés à l'étrangers, expatriés, impatriés). Permet d'acquérir un bon vernis sur les sujets de mobilité à l'international.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

Informations et inscriptions : Isabelle ROCHE - Appel gratuit: 0800 400 460 - Fax: 02 43 23 77 07 - formation@gereso.fr
Cette formation en intra : Tél. : 02 43 23 59 89 - intra@gereso.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*